



PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES : POURQUOI NOUS SOMMES CONTRE

Le syndicat Cfdt Interco 94 (Val-de-Marne), s'est concerté sur la conduite à tenir, suite à l'intervention du premier ministre le samedi 11 janvier.

Le gouvernement a annoncé la « suspension de l'âge pivot » pour le départ à la retraite et la Cfdt s'est félicité de ce « succès ». Mais il n'y a pas de retrait « pur et simple » de l'âge pivot, comme le demandait pourtant la pétition nationale de la Cfdt.

Celui-ci reste en place pour l'avenir ("âge d'équilibre") avec un simple report dans le temps. Et même sa suppression d'ici à 2027 n'est **pas acquise**, en cas d'échec de la conférence sur le financement de la réforme, dont les **possibilités de négociation sont déjà très restreintes par avance** (pas d'augmentation possible des cotisations).

D'autre part, **de nombreuses revendications essentielles restent toujours lettre-morte :**

- sur les critères de pénibilité (4 sur 10 ne sont pas pris en compte),
- sur le niveau de pension minimum (100 % du SMIC pour une carrière complète et non pas 85%)
- sur le blocage par principe du financement à 14% du budget annuel,
- sur des mesures correctives très fortes à mettre en place, pour éviter, avec le passage au système par points, une baisse généralisée des pensions (de 7% à 35% selon les grades ! Voir au verso)...

En conséquence, les deux tiers du Conseil syndical (instance décisionnelle élue par les adhérents de notre syndicat départemental) ont voté **de poursuivre la mobilisation contre la réforme des retraites, pour maintenir la pression sur le gouvernement.**

Notre syndicat appelle donc les agents et les salariés du service public à soutenir les mobilisations en cours contre la réforme des retraites (grève, manifestations, actions diverses... du moment qu'elles se font dans un cadre légal et pacifique).

Par ailleurs, **nous désapprouvons et condamnons toutes actions violentes ou d'intimidation contre les locaux et les militants de la Cfdt**, auxquels nous témoignons notre soutien et notre solidarité ! Cette réforme des retraites injuste est **l'œuvre du gouvernement** et non celle de la Cfdt, qui se bat au quotidien pour améliorer ou préserver les conditions de vie des travailleurs. **Nous refusons de servir de bouc-émissaires**, pour un problème dont l'origine et la solution sont principalement de nature politique !

impact sur les régimes de retraites Fonction Publique Territoriale (CNACL & RAFF) des paramètres actuels communiqués par le *Rapport Delevoye*.

carrière LINÉAIRE, sans avancement de grade, mais jusqu'au dernier échelon.

carrière DYNAMIQUE, avec avancement de grade et jusqu'au dernier échelon.

Estimation sur une carrière complète de 168 trimestres (garantie jusqu'en 2025). A télécharger sur :

<https://www.droptax.com/s/mvdn1x3d5yevctwv3estimation%20Montant%20Retraite%20Titulaire%20PPT.Xlsx?l=0>

carrière	ACTUELLEMENT			FUTURE selon paramètres rapport Delevoye					diff. avec actuelle	
	assiette indiciaire en Euros	traitement primes	total en brut	assiette	cotisations	points	en brut	diff. mois		diff. an
cat. C, carrière linéaire au 1 ^{er} grade : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social...	382	1 790 €	1 343 €	853 156 €	215 934 €	21 593	1 023 €*	- 220 €	- 2 638 €	- 17,7%
cat. C, carrière linéaire en principal 2 ^{ème} classe : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social, auxiliaires, ATSEM...	420	1 968 €	1 476 €	922 997 €	233 611 €	23 361	1 071 €	- 405 €	- 4 865 €	- 27,5%
cat. C, carrière dynamique jusqu'à principal 1 ^{er} classe : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social, auxiliaires, ATSEM...	473	2 216 €	1 662 €	964 440 €	244 100 €	24 410	1 119 €	- 544 €	- 6 523 €	- 32,7%
cat. B, carrière linéaire au 1 ^{er} grade : rédacteur, technicien, chef de service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignements...	503	2 357 €	1 768 €	1 028 151 €	260 225 €	26 023	1 193 €	- 575 €	- 6 901 €	- 32,5%
cat. B, carrière linéaire en principal 2 ^{ème} classe : rédacteur, technicien, chef de service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignements...	534	2 502 €	1 877 €	1 082 865 €	274 073 €	27 407	1 256 €	- 621 €	- 7 447 €	- 33,1%
cat. B, carrière dynamique jusqu'à principal 1 ^{er} classe : rédacteur, technicien, chef service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignement...	587	2 751 €	2 063 €	1 139 182 €	288 327 €	28 833	1 321 €	- 742 €	- 8 898 €	- 35,9%
cat. A, carrière linéaire au 1 ^{er} grade (exemple) : attaché	673	3 154 €	2 365 €	1 372 462 €	347 370 €	34 737	1 592 €	- 773 €	- 9 278 €	- 32,7%
cat. A, carrière dynamique jusqu'au 3 ^{ème} grade (exemple) : attaché	830	3 889 €	2 917 €	1 621 683 €	410 448 €	41 045	1 881 €	- 1 036 €	- 12 430 €	- 35,5%
cat. C, carrière linéaire au 1 ^{er} grade : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social...	382	1 790 €	1 343 €	1 023 788 €	259 121 €	25 912	1 188 €	- 208 €	- 2 497 €	- 14,9%
cat. C, carrière linéaire en principal 2 ^{ème} classe : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social, auxiliaires, ATSEM...	420	1 968 €	1 476 €	1 107 597 €	280 333 €	28 033	1 285 €	- 249 €	- 2 985 €	- 16,2%
cat. C, carrière dynamique jusqu'à principal 1 ^{er} classe : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social, auxiliaires, ATSEM...	473	2 216 €	1 662 €	1 157 328 €	292 920 €	29 292	1 343 €	- 380 €	- 4 559 €	- 22,1%
cat. B, carrière linéaire au 1 ^{er} grade : rédacteur, technicien, chef de service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignements...	503	2 357 €	1 768 €	1 233 782 €	312 270 €	31 227	1 431 €	- 401 €	- 4 808 €	- 21,9%
cat. B, carrière linéaire en principal 2 ^{ème} classe : rédacteur, technicien, chef de service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignements...	534	2 502 €	1 877 €	1 299 438 €	328 888 €	32 889	1 507 €	- 437 €	- 5 242 €	- 22,5%
cat. B, carrière dynamique jusqu'à principal 1 ^{er} classe : rédacteur, technicien, chef service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignement...	587	2 751 €	2 063 €	1 367 018 €	345 992 €	34 599	1 586 €	- 548 €	- 6 579 €	- 25,7%
cat. A, carrière linéaire au 1 ^{er} grade (exemple) : attaché	673	3 154 €	2 365 €	1 646 954 €	416 844 €	41 684	1 911 €	- 540 €	- 6 483 €	- 22,0%
cat. A, carrière dynamique jusqu'au 3 ^{ème} grade (exemple) : attaché	830	3 889 €	2 917 €	1 946 020 €	492 538 €	49 254	2 257 €	- 761 €	- 9 128 €	- 25,2%
cat. C, carrière linéaire au 1 ^{er} grade : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social...	382	1 790 €	1 343 €	1 109 103 €	280 714 €	28 071	1 287 €	- 109 €	- 1 309 €	- 7,8%
cat. C, carrière linéaire en principal 2 ^{ème} classe : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social, auxiliaires, ATSEM...	420	1 968 €	1 476 €	1 199 897 €	303 694 €	30 369	1 392 €	- 142 €	- 1 700 €	- 9,2%
cat. C, carrière dynamique jusqu'à principal 1 ^{er} classe : adjoint administratif, technique, d'animation, patrimoine, agent social, auxiliaires, ATSEM...	473	2 216 €	1 662 €	1 253 772 €	317 330 €	31 733	1 454 €	- 288 €	- 3 216 €	- 15,6%
cat. B, carrière linéaire au 1 ^{er} grade : rédacteur, technicien, chef de service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignements...	503	2 357 €	1 768 €	1 336 597 €	339 293 €	33 829	1 551 €	- 281 €	- 3 376 €	- 15,4%
cat. B, carrière linéaire en principal 2 ^{ème} classe : rédacteur, technicien, chef de service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignements...	534	2 502 €	1 877 €	1 407 725 €	356 295 €	35 630	1 633 €	- 311 €	- 3 735 €	- 16,0%
cat. B, carrière dynamique jusqu'à principal 1 ^{er} classe : rédacteur, technicien, chef service PM, animateur, assistants conservation, d'enseignement...	587	2 751 €	2 063 €	1 480 937 €	374 825 €	37 483	1 718 €	- 416 €	- 4 993 €	- 19,5%
cat. A, carrière linéaire au 1 ^{er} grade (exemple) : attaché	673	3 154 €	2 365 €	1 784 200 €	451 581 €	45 158	2 070 €	- 381 €	- 4 573 €	- 15,5%
cat. A, carrière dynamique jusqu'au 3 ^{ème} grade (exemple) : attaché	830	3 889 €	2 917 €	2 108 188 €	533 582 €	53 358	2 446 €	- 573 €	- 6 870 €	- 19,0%

Assiette : sur la base du dernier traitement indiciaire délégué pendant au moins 6 mois.

Sur traitement : 75 % du traitement indiciaire pour une carrière complète (168 trimestres jusqu'en 2025).

Depuis 2003, revalorisation annuelle au 1^{er} octobre selon évolution de l'IPC (hors tabac).

Sur primes (SFT, IR, régime indemnitaire) : dans la limite de 20% du traitement (valeur d'acquisition du point : 1 231,7 € en 2019) ; puis versement d'une rente mensuelle si cumuli > 5125 points (valeur de service : 0,04605 € en 2019).

Revalorisation annuelle variable selon décision Conseil d'Administration.

* Application du minimum garanti du Rapport Delevoye, soit 85% du SMIC net pour une carrière complète

Valeur d'acquisition : 10 Euros cotisés = 1 point

Valeur de service : hypothèse à 0,55 € (définition en 2024). Plusieurs hypothèses de revalorisation (indexées... ou variable).

Du fait de l'impossibilité de prévoir les futures évolutions du point d'indice & des grilles indiciaires, les hypothèses d'indexation du Rapport Delevoye (indexé sur IPC, SMPT, mix... ou variable, le propre d'un régime à point) n'ont pas été intégrées afin de demeurer "toutes choses égales".